

# LE REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD) NIVEAU 1

## Contexte

- Pour les organismes médico-sociaux, qui n'ont pas encore tous la culture de la protection des données personnelles, il peut s'avérer difficile d'appréhender le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et de le mettre en œuvre à un niveau opérationnel. L'enjeu est pourtant crucial puisque la mise en conformité au RGPD doit être effective depuis 2018 mais il s'agit également d'une opportunité pour réinterroger ses pratiques et bénéficier d'un nouveau levier d'amélioration de la qualité du service rendu.

## Objectifs

- Maîtriser les principes directeurs et les concepts fondamentaux du RGPD
- Comprendre les risques et menaces sur les données
- Comprendre les obligations de sa structure et les outils de mise en conformité
- Désignation, missions et entrée en fonction du DPO
- Gérer un contrôle de la CNIL

## Programme

### ► Module 1 - séquence asynchrone (travail personnel - temps estimé 1h)

- Le cadre applicable
- Terminologie et concepts fondamentaux

### ► Module 2 - classe virtuelle (3h) : Les principes directeurs du RGPD

- Les principes directeurs du traitement
- Les bases légales de traitement
- Les droits des personnes

### ► Module 3 - séquence asynchrone (travail personnel - temps estimé 1h)

- Repérer la présence de DCP / DCS dans votre établissement
- Déterminer les traitements qui en sont fait

### ► Module 4 - classe virtuelle (3h) : des responsabilités clarifiées, des obligations renforcées

- La nouvelle logique de l'accountability
- Les outils de l'accountability
- Sécurisation des données
- Identifier les acteurs des traitements, déterminer les niveaux de responsabilité

### ► Module 5 - séquence asynchrone (travail personnel - temps estimé 1h)

- Déterminer les acteurs et les niveaux de responsabilité dans les traitements repérés en module 3
- Panorama de la cyber-sécurité : menaces et sources de risque
- Etablir une notification de violation de données

### ► Module 6 - classe virtuelle 3 (3h)

- Contrôles externes : la CNIL
- Organisation de la CNIL
  - Le contrôle de la CNIL en pratique
- Contrôles internes :
- Désignation, droits et devoirs du DPO
  - L'entrée en fonction du DPO

### Date(s)

Inter : du 09/05 au 31/05/2022

### Lieu

Inter : La formation se déroulera à distance sur la plateforme d'e-learning CAMPUS de l'URIOPSS et en visio via TEAMS

### Durée

Inter : 12 heures  
 Formation à distance avec des temps collectifs synchrones (classes virtuelles CV) et des temps individuels asynchrones (temps d'appropriation de ressources pédagogiques et d'exercices environ 3h)  
 Module 1 – asynchrone - du 09 au 13/05 (1h)  
 Module 2 – CV 1- 17 mai de 09h30 à 12h30 (3h)  
 Module 3 – asynchrone - du 17 au 23/05 (1h)  
 Module 4 – CV 2 - 24/05 de 09h30 à 12h30 (3h)  
 Module 5 – asynchrone - du 24 au 31/05 (1h)  
 Module 6 – CV 3 - 31/05 de 09h30 à 12h30 (3h)

### Tarif

Inter : 495 €

### Public / pré-requis

- Directeurs, responsables des systèmes d'informations, administrateurs
- Pas de niveau de connaissance initiale requis/ connaissance de base/ expérience nécessaire
- Minimum 6 personnes / maximum 12 personnes

### Méthodes pédagogiques

- Apports de connaissances théoriques, exposés
- Échanges entre participants
- Étude de cas, cas pratiques

### Méthodes et modalités d'évaluation

- En amont de la formation : un test d'auto-positionnement et évaluation des attentes spécifiques est transmis au stagiaire
- En cours de formation : une évaluation des acquis est réalisée par l'intervenant.e en cours et en fin de formation par des cas pratiques, jeux de rôles, exercices, tour de table etc...
- En fin de formation seront transmis au stagiaire :
  - un questionnaire final qui permettra d'évaluer les connaissances acquises
  - un questionnaire de satisfaction à chaud qui permettra d'évaluer la satisfaction
  - un questionnaire de satisfaction à froid à 6 mois pour apprécier l'impact de la formation sur le poste de travail

### Intervenant

Jean-Marie MOUCHE,  
 Webmaster, formateur et responsable des ressources numériques et documentaires à l'URIOPSS

## PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les stagiaires en situation de handicap sont invités à contacter l'URIOPSS ([formation@uriopss-pacac.fr](mailto:formation@uriopss-pacac.fr)) afin d'organiser leur accueil et, dans la mesure du possible, leur prise en charge pédagogique. Le cas échéant, l'URIOPSS s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si nécessaire vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

